

Zeitschrift: Heimatschutz = Patrimoine
Herausgeber: Schweizer Heimatschutz
Band: 64 (1969)
Heft: 4-fr

Artikel: Genève défend son patrimoine
Autor: Schwabe, E.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-174149>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Vue classique: Genève telle qu'on la voit quand on arrive en bateau. Les maisons du quai du Général-Guisan, construites il y a un peu plus d'un siècle, cèdent peu à peu la place à des immeubles modernes, tandis que, sur la rive droite, les

façades du XIXe sont intactes pour l'essentiel. — Le projet de faire passer une voie express au bord de la rade et du Rhône a, bien heureusement, été abandonné.

Genève défend son patrimoine

Il y a trois ans, à l'occasion du décret neuchâtelois de mars 1966, nous avons montré ici avec quelle ampleur le canton de Neuchâtel voulait protéger ses « montagnes », c'est-à-dire toute la région des bois, des pâturages, des marais au-dessus de celle des cultures.

Dans un autre canton romand aujourd'hui, celui de Genève, un *Programme de mise en valeur des monuments et sites du Canton* vient d'être publié par le Conseil d'Etat et autorise les meilleures espérances. Le premier objectif est la protection des principaux monuments historiques. Celle de quartiers entiers, ou de zones naturelles étendues, est souhaitable, certes – partiellement réalisée déjà, comme on le verra plus loin –, mais, en rai-

son de l'expansion industrielle, de l'accroissement de la population et de l'agrandissement inévitable de la surface bâtie dans ce territoire exigu, difficile à développer.

Ce document contient l'inventaire des sites et des monuments qui sont déjà classés et de ceux qui mériteraient de l'être. Les objets classés depuis la promulgation de la loi en 1920 sont au nombre de 189. Cette liste est complétée par l'exposé des recherches archéologiques (fouilles diverses) effectuées, des restaurations achevées, de celles qui sont en cours.

Cet exposé, précis dans le détail, et formant un tout cohérent et équilibré, est si intéressant qu'il nous paraît indiqué de le résumer dans notre re-

vue. Une étude de cette sorte peut en effet être utile à ceux qui ont des tâches analogues à résoudre et encourager, le cas échéant, à en entreprendre.

Genève, un champ bien labouré

Historiens et archéologues, spécialistes de la préhistoire, historiens de l'art, ont fait du passé de cette cité l'objet de leurs investigations. Celle-ci et les régions avoisinantes ont eu, au cours des siècles, un long développement riche en péripéties politiques, militaires, sociales, qui suscitent des recherches et interprétations toujours nouvelles.

Genève entre dans l'histoire en 58 avant J.-C., au moment où César, comme il le raconte au livre I du *De bello gallico*, pousse jusqu'à Genève, pour barrer aux Helvètes le passage du Rhône. Sur la colline entre le lac et l'Arve existait déjà une ville avec une enceinte fortifiée, un oppidum, qui, sous la domination romaine, devint le centre politique et économique de toute la région, englobant une grande partie de la Savoie. Elle le demeura dans la période du haut Moyen Age, après que les Burgondes s'y furent établis et que la ville fut devenue le siège d'un évêché.

Mieux que pour d'autres villes, qui, elles aussi, remontent à l'antiquité, on connaît l'histoire de Genève durant la période « obscure », celle qui précède et qui suit l'invasion des Barbares. Des fouilles pratiquées en de nombreux points ont fait découvrir des édifices religieux ou profanes datant des époques mérovingienne et carolingienne, fouilles qui ont été dirigées et surveillées pendant quarante ans par l'archéologue éminent qu'a été Louis Blondel, dont les publications touchent à tous les problèmes du développement urbain.

Fouilles récentes

Des fouilles récentes ont apporté des données nouvelles sur deux des plus anciens sanctuaires, dans l'enceinte de la ville. Dans l'église dite de la Madeleine, sur le versant nord de la colline de la cathédrale, on a rouvert l'ancien chantier souterrain dans lequel on a retrouvé les fondements du sanctuaire roman dont on connaît mieux maintenant les développements successifs. De même, sous l'église gothique de Saint-Germain, située entre la Grand-Rue et la rue des Granges, restaurée récemment avec goût, les restes d'un sanctuaire antérieur ont été mis au jour.

Trouvaille plus importante encore: sur la rive droite du Rhône, à deux cents mètres en aval du pont de la Coulouvrenière, a été découvert l'an-

cien prieuré clunisien de Saint-Jean, dont on savait l'existence, mais dont on ignorait l'emplacement exact. Celui-ci fut révélé brutalement un beau jour de l'été 1965 par la rencontre que fit un bulldozer avec les soubassements de ce vénérable témoin du passé, dont l'étude a permis et permettra d'éclairer des points d'histoire, et qui, d'autre part, constitue un ensemble archéologique de première importance. L'église, dont la construction remonte aux XI^e et XII^e siècles, a des dimensions considérables. A l'intérieur de cet édifice on a découvert une chapelle de construction antérieure, qui appartenait probablement à un couvent fondé dans le haut Moyen Age. Le prieuré, quoique très proche des murailles de la ville, ne se trouvait pas sur terre genevoise. Quand les Bernois s'emparèrent du pays de Gex en 1536, il fut désaffecté puis détruit. – Le tracé projeté de la route en construction (dans une pente rapide) a pu heureusement être aménagé de façon à laisser intact, à peu près, le site archéologique.

Mais revenons à l'objet principal de notre étude. Les passionnantes recherches archéologiques que requiert le site de Genève et qui ont déjà abouti à des découvertes du plus grand intérêt sur la période romaine comme sur celle du Moyen Age ne constituent qu'une partie de la tâche. D'autres problèmes, de nature diverse, doivent être résolus, celui de la conservation des monuments¹, comme celui de la sauvegarde des sites, problèmes qu'étudient et cherchent à résoudre les hommes responsables du patrimoine national.

Quels sont donc les moyens envisagés?

Il y a déjà cinquante ans (ou presque, exactement le 19 juin 1920), le canton de Genève, l'un des premiers à légiférer en cette matière, adoptait une loi pour la conservation des monuments et la protection des sites.

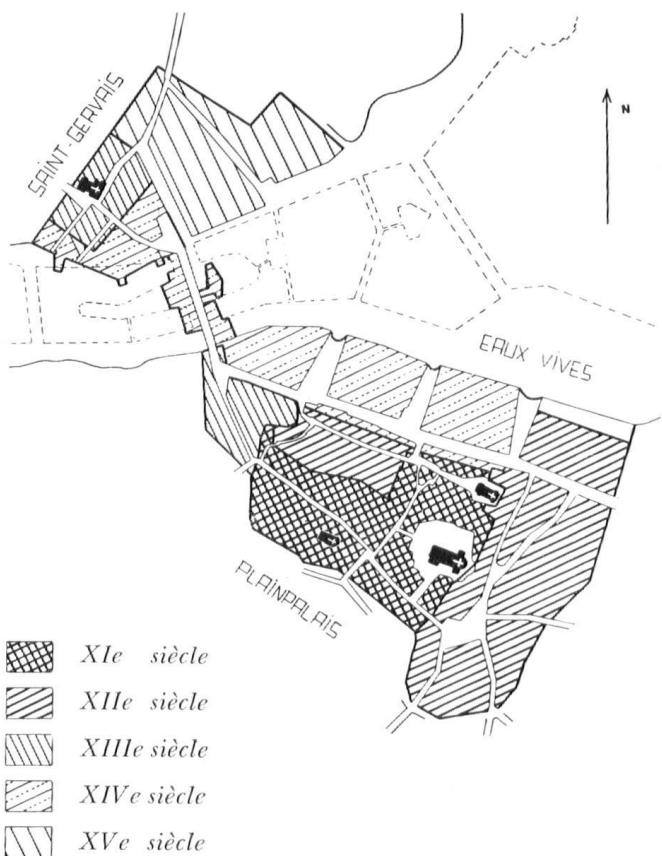
Dès lors le Conseil d'Etat, par l'organe d'une Commission des monuments et des sites, « veille à la conservation des monuments, des objets, des sites ayant un caractère historique, scientifique ou esthétique, et classés comme tels ». La loi précise aussi les règles qui ont trait aux fouilles sur terrain public ou privé.

Dès l'entrée en vigueur de cette loi le service archéologique du canton a été dirigé par Louis Blondel, qui lui consacrait son temps et sa peine sans compter, avec maîtrise et succès. En 1963

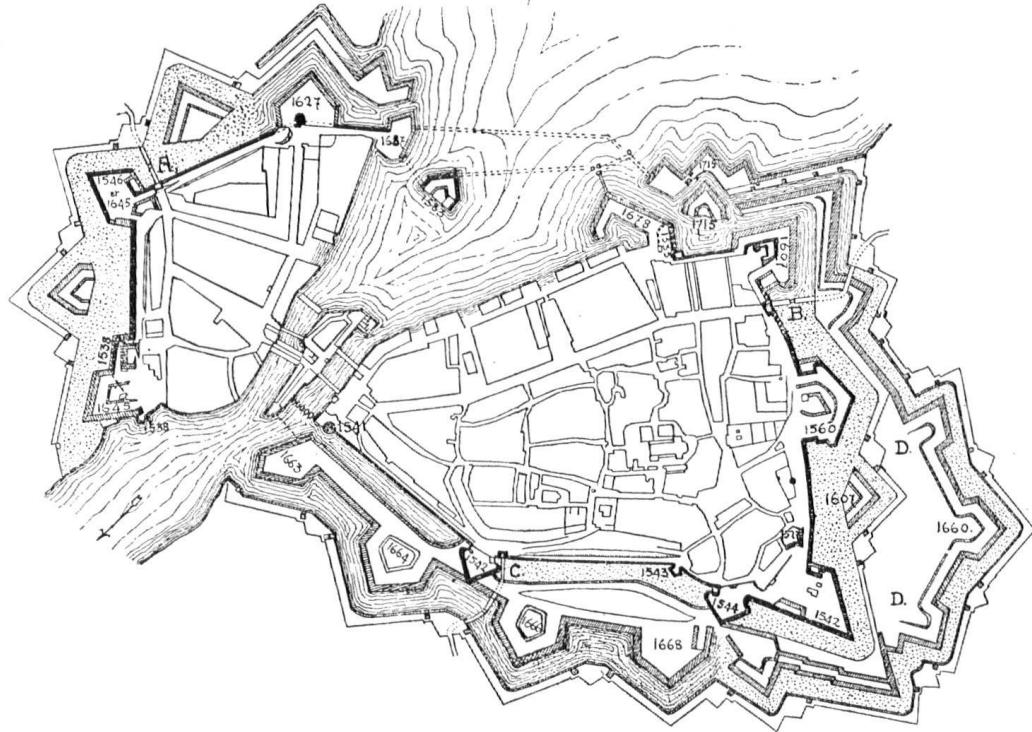
¹ Le terme dont se servent nos Confédérés, *Denkmalpflege*, a une nuance que ne rend pas le mot conservation. *Pflege* évoque les soins d'une mère pour son enfant, du médecin pour son patient. (Le trad.)



Genève. Vue aérienne de la vieille ville, de l'ouest. Au milieu, la cathédrale Saint-Pierre avec sa façade de style classique. A droite, plus rapproché, l'hôtel de ville, puis les maisons patriciennes de la rue des Granges que borde la promenade de la Treille, dominant le jardin des Bastions. A gauche, le quartier des rues Basses et de Rive.



Les agrandissements successifs de Genève (plan de L. Blon-del. Le développement urbain de Genève). Sur la colline existait, dès l'époque celtique, un oppidum.



Genève en 1715. Au XVII^e siècle, de nouvelles fortifications vinrent renforcer les anciennes. – A. Porte de Cornavin. – B. Porte de Rive. – C. Porte Neuve. – D. Ouvrages à couronne.

succéda à Blondel M. Marc Sauter, qui doit cumuler cette activité avec une charge entière de professeur à la faculté des sciences. Mais l'ampleur de la tâche fait souhaiter la création d'un poste à plein temps, auquel on accorderait, beaucoup plus largement que jusqu'ici, des moyens et des collaborateurs. Quant à la commission, son travail principal a consisté à dresser l'inventaire des richesses du canton, en suite de quoi le Conseil d'Etat a procédé à 189 classements. Le souci de préserver des ensembles s'est manifesté par l'adoption de deux lois importantes. Dans la Vieille ville (1941), dans le Vieux Carouge (1951), le périmètre protégé englobe des bâtiments classés et d'autres qui ne le sont pas. Le périmètre fixé en 1951 pour Carouge a été malheureusement rogné trois fois, en dernier lieu en septembre de cette année, fait que l'on consigne ici avec affliction.

Autre innovation marquant le même souci, la loi sur les constructions de 1961 a introduit, pour les villages aussi, la notion de zone protégée. Le Département des travaux publics, après avoir pris l'avis de la Commune et de la commission des monuments et des sites, fixe « l'implantation, le volume, et le style des constructions à édifier de ma-

nière à sauvegarder le caractère architectural et l'échelle de ses agglomérations, ainsi que le site environnant » (voir « Heimatschutz » 1962 3/4, F. Gampert, *Genève défend sa campagne et ses villages*).

La tâche toujours croissante de la commission des monuments et des sites a entraîné celle-ci à modifier son organisation. Elle a créé trois sous-commissions: 1. pour le classement; 2. pour les conseils à donner et pour la surveillance des travaux en cours (rénovations principalement); 3. pour la protection du paysage. Le travail des commissions est ainsi plus spécialisé et mieux réparti. Néanmoins, pour être en mesure de faire face aux tâches présentes, de nouvelles dispositions devront être prises.

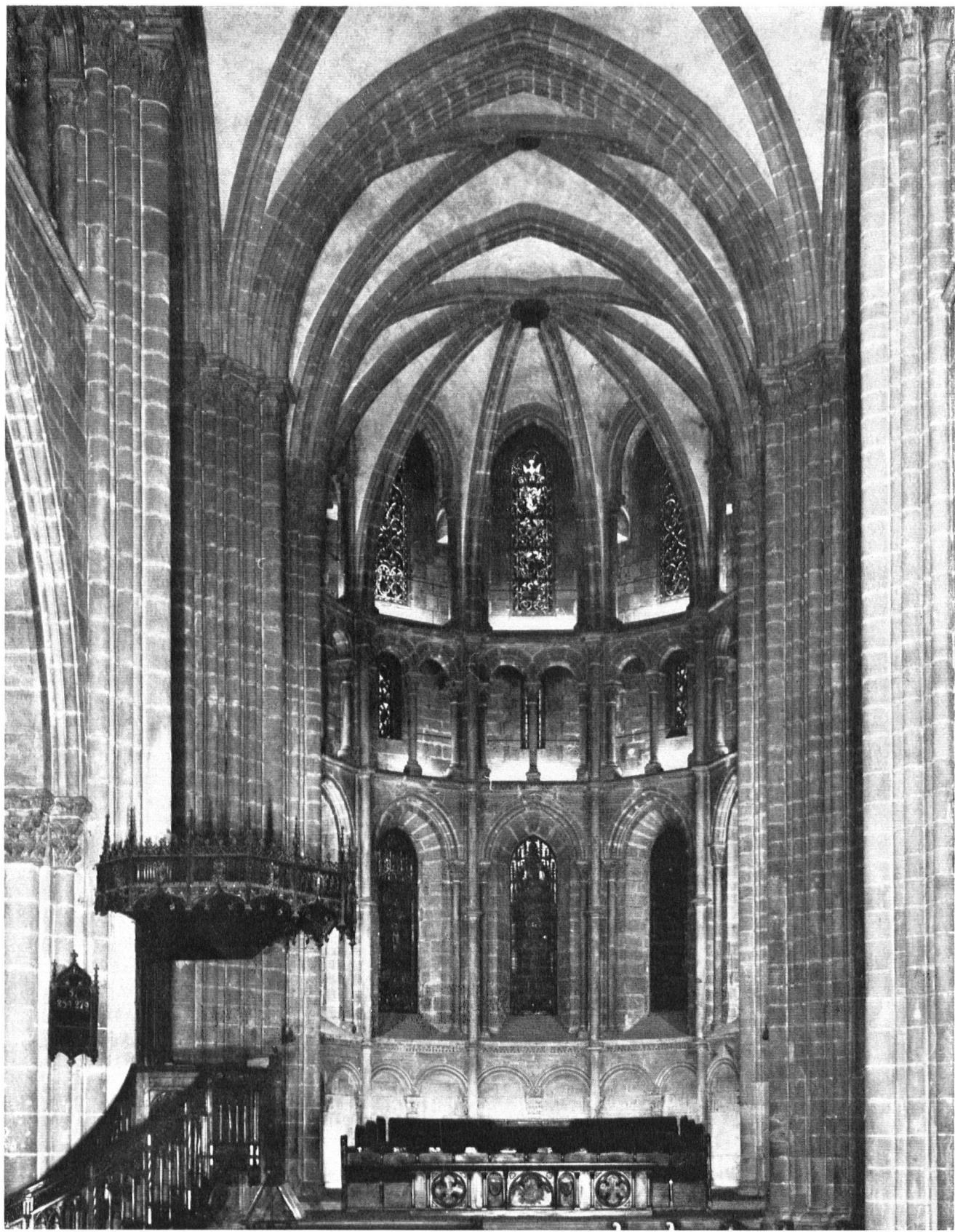
Ces tâches, elles sont clairement, magistralement exposées dans le *Programme de mise en valeur*. Outre le classement souhaitable d'édifices divers, y compris des constructions caractéristiques de l'époque moderne (XIX^e et XX^e siècles), le programme prévoit un service archéologique où seraient déposés et classés tout ce qui ne peut être laissé sur le lieu de la découverte, et une activité de conservation des monuments beaucoup plus développée que dans le passé. Sur ce point, notons-le franchement, Genève n'a pas fait jusqu'ici autant que d'autres cantons. En ce qui concerne l'étude scientifique des monuments d'art et d'histoire, Genève est là aussi en retard. Ces monuments de-



*Sur la rive droite du Rhône, non loin de la ville, les vestiges récemment découverts du prieuré bénédictin de Saint-Jean.
— Au premier plan, deux socles de piliers. — Au second plan, un important spécimen d'architecture moderne, l'école supérieure de commerce.*

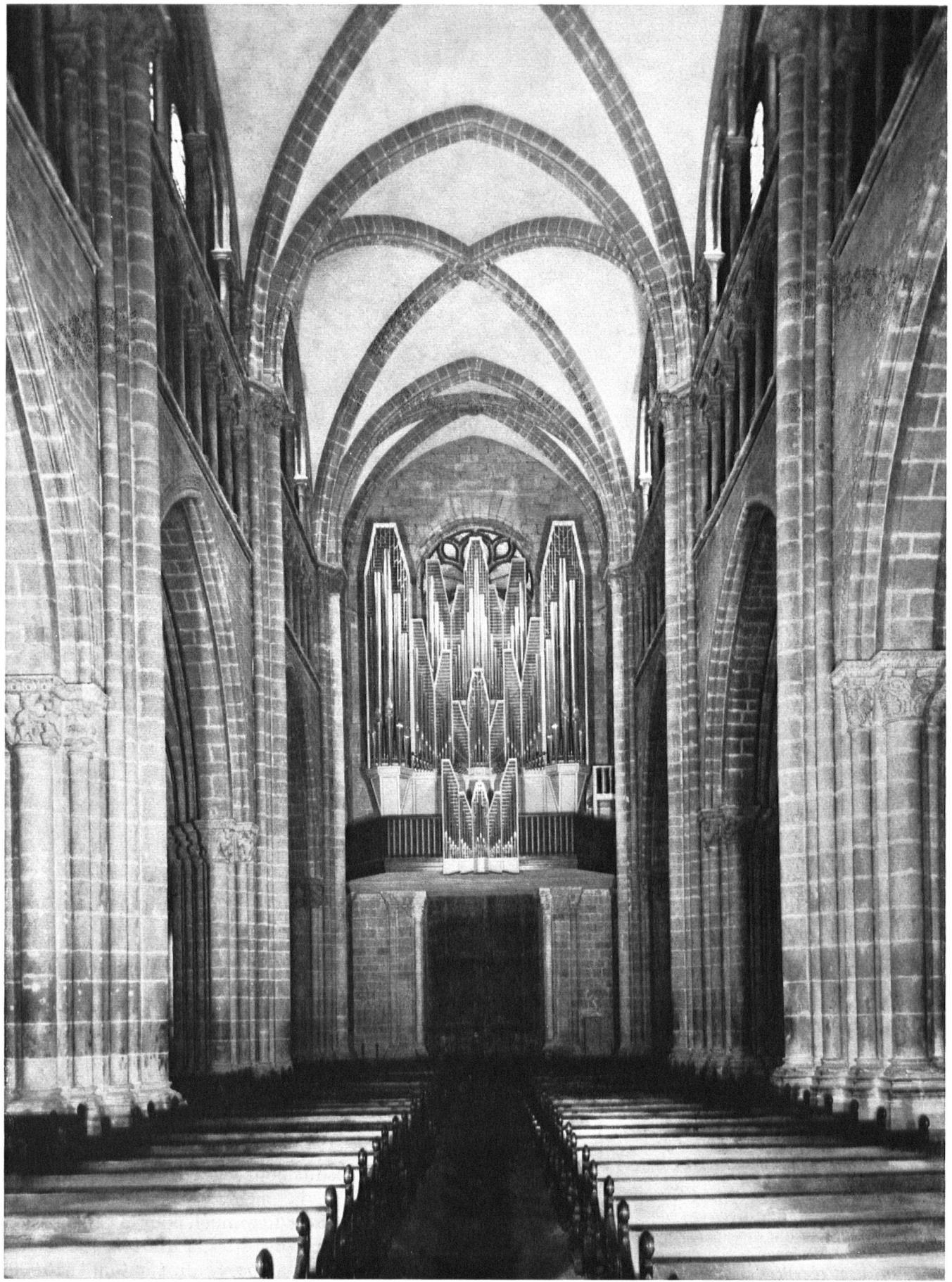
vraient, sur l'initiative des autorités cantonales, faire l'objet d'une publication par un historien de l'art; celle-ci prendrait place dans la série bien connue de la Société d'histoire de l'art en Suisse. Une fois publiée une étude scientifique décrivant les monuments de toutes les époques, depuis l'antiquité jusqu'au XIXe siècle, les objectifs de la conservation des monuments seront plus aisés à réaliser, et le terrain mieux préparé.

La première tâche de la conservation des monuments consiste dans leur entretien et leur restauration. Or le document qui fait l'objet de cet article a le grand mérite de présenter le programme détaillé des restaurations qui devront être entreprises dans les dix années qui viennent. Les travaux à entreprendre pendant cette période concernent 14 monuments d'importance nationale,



Cathédrale Saint-Pierre, édifice romano-gothique. Grâce à des dons, le chœur a été pourvu d'un éclairage indirect.

Ci-contre: La nef centrale vue du chœur. L'orgue est moderne (1965).





L'église de la Fusterie (1715), bon spécimen de l'architecture sacrée d'inspiration protestante à l'époque baroque. La molasse, matériau usuel alors, est terriblement rongée; la restauration est urgente.

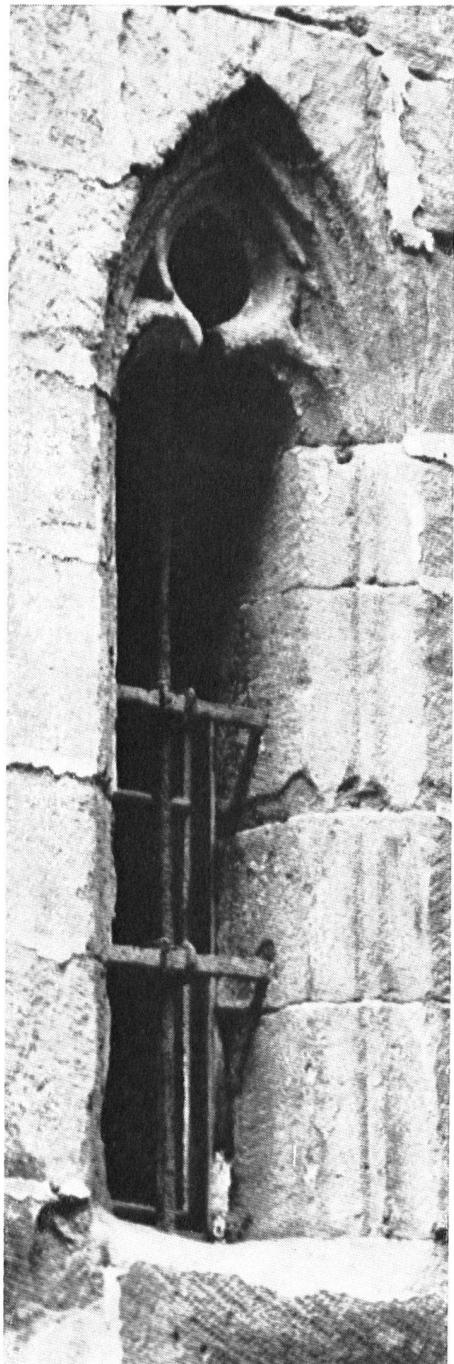
Page 81: A la Grand-Rue, qui est l'axe médian de la cité, se succèdent des édifices de diverses époques. Ici deux maisons gothiques, jouxtant une maison du XVIII^e. Toutes trois ont été récemment aménagées par une banque de la place et extérieurement rénovées avec le plus grand soin.

six d'importance régionale, 19 d'importance locale.

En additionnant les dépenses à la charge du Canton, auxquelles s'ajouteront les subsides de la Confédération, ceux des communes ou d'autre provenance (du Heimatschutz par exemple), on obtient le total de deux millions huit cent mille francs. Les crédits pour les recherches archéologiques, pendant la même période, s'élèvent à 565 000 fr., et le crédit annuel, pour la Commission des monuments et des sites, à dix fois 120 000 fr. Au total donc, à la charge du Canton 4 570 000,







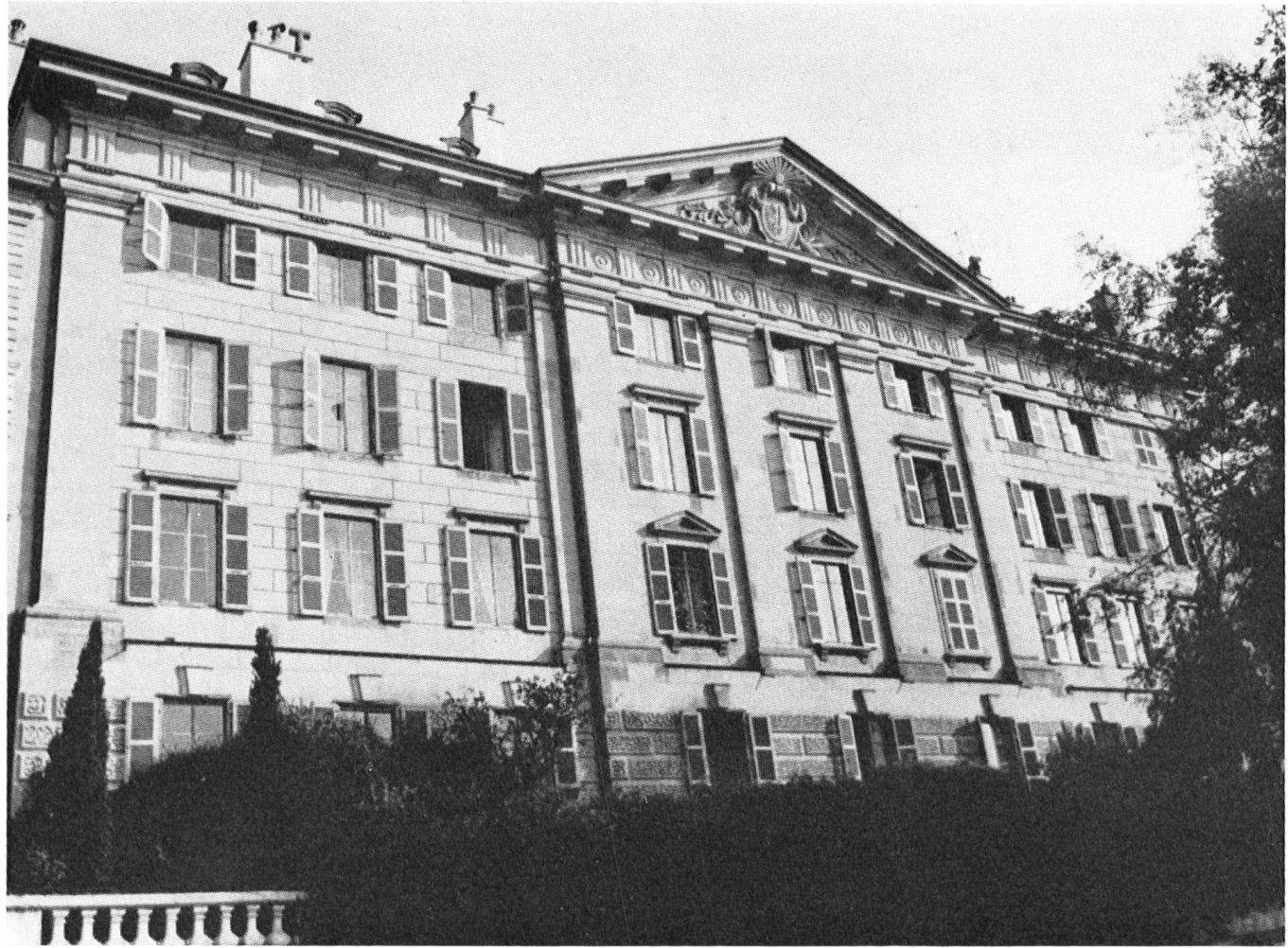
Page 82: Au cœur de la vieille ville, la maison Tavel, la plus ancienne des demeures privées de la cité, dresse encore l'une de ses tours médiévales.

En haut: Maison Tavel. Fenêtre et sculptures de sa façade principale.

c'est-à-dire 457 000 par an, somme qui sera à peu près doublée par les contributions et subsides indiqués plus haut, et qui servira à assurer la conservation des monuments, le service archéologique et la protection du paysage. Il serait sage cependant de prévoir la majoration qu'entraînera la hausse générale des prix.

Ce programme financier nous semble tout à fait raisonnable et nullement excessif. S'il est adopté, il sera possible de remettre en état quelques uns parmi les plus précieux des monuments genevois, d'exécuter certaines fouilles et de transmettre honorablement aux générations futures les biens culturels qu'a produits et assemblés le passé si riche de Genève.

E. Schwabe (adaptation Ld G.)



A la suite des hôtels de la rue des Granges qui dominent la promenade de la Treille et la place Neuve, cet édifice, construit en 1783, a servi de caserne, puis a été aménagé pour l'habitation.

A gauche: Entrée de la même demeure, sur la rue des Granges.



Page 85 en haut: A la rue Calvin, la façade sur cour, très simple, de la maison Lullin (1706), laquelle a remplacé une maison ancienne dans laquelle Calvin habita de 1543 à 1564. En bas: Promenade de la Treille, et, sur la gauche, terrasses des maisons de la rue des Granges, vues de la place Neuve.

